

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article608>

Discussion au Sénat de la proposition de loi relative à l'assistance médicalisée pour

mourir



Publication date: mardi 25 janvier 2011

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

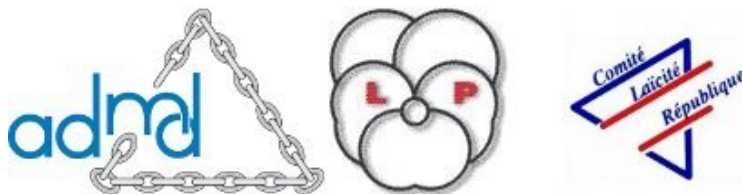
Loin des clichés véhiculés par les lobbies liberticides pro-life, une loi laïque de liberté, une loi du choix

Le président de la Libre Pensée, Marc Blondel, le président de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, Jean-Luc Romero, le président du Comité Laïcité-République, Patrick Kessel, appellent les sénateurs à voter, mardi 25 janvier 2011, en faveur de la proposition de loi relative à l'assistance médicalisée à mourir dans la dignité présentée par la commission des affaires sociales du Sénat.

Cette proposition de loi, si elle était votée, permettrait aux Français - comme aux Néerlandais depuis 2001, aux Belges depuis 2002, aux Luxembourgeois depuis 2009 - de bénéficier d'un véritable choix lorsque la mort est là, inéluctable. Le choix de bénéficier d'un accès universel aux soins palliatifs, qui n'existent dans notre pays que de manière très partielle (15% à 20% seulement des personnes qui devraient en bénéficier - rapport IGAS 2010) ou le choix de bénéficier d'une aide active à mourir, pour ceux qui préfèrent décider en conscience, de manière lucide et réitérée, du moment où devra intervenir la fin.

Puisque la loi du 22 avril 2005 dite loi Leonetti permet déjà de hâter la mort, il faut légiférer pour que le patient et lui seul prenne la décision - et non son médecin ou ses proches - et pour que la mort arrive dès que l'acte médical est exécuté alors qu'il n'intervient aujourd'hui - dans le cas d'une sédation terminale - qu'aux termes de plusieurs jours de souffrance abominables et inutiles, voire plusieurs semaines.

Aux sénateurs, nous disons qu'il faut changer la loi pour faire cesser les hypocrisies qui causent bien souvent trop de drames dans notre pays, pour une loi du « mourir librement » pour ceux qui le souhaitent et le demandent.



PS:

Renseignements : Philippe Lohéac au 01 48 00 04 16